

Image not found or type unknown



Démarches pour hériter au portugal

Par **sambre**, le **28/10/2009** à **11:49**

Bonjour,rnrnJ' ai 4 frères et soeurs et nous venons d' être averti que notre père, décédé au Portugal début septembre, avait un compte bancaire destiné à ses enfants. Le notaire nous a demandé notre avis d' imosition et un justificatif d' identité. Il semblerait que nous n' ayons que 3 mois pour lui fournir ces documents sinon nous n' aurions plus accès au compte. Dois-je faire valider ces papiers au consulat du Portugal? Serait-il possible et plus interessant pour moi de demander un prélèvement des impots à la source? Dois-je prendre un avocat? Pourquoi 3 mois?rnrnJe vous remercie par avance pour toutes les informations que vous pourriez m' apporter. rnrnMario.